Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260716-B_2026_07_16_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique du 10 juillet 2026, le bureau communautaire élargi à l'ensemble des maires s'est réuni **au siège de la CCPBS** en présentiel,

Le jeudi 16 juillet 2026 à 9 h 00

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ,

Membres du BC :

Présents (Quorum à respecter : 6) :

- Mme Sonia BORDET, vice-présidente et maire, TRÉMÉOC
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, vice-présidente et maire, TREFFIAGAT
- Mme Valérie DRÉAU, conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBÉ
- M. Éric JOUSSEAUME, vice-président et maire, ÎLE-TUDY
- M. David LE BERRE, vice-président et maire, PENMARC'H
- M. Stéphane LE DOARÉ, président et maire, PONT-L'ABBÉ
- M. Christian LOUSSOUARN, vice-président et maire, COMBRIT
- Mme Nathalie PÉRON, vice-présidente, PLOMEUR
- M. Jean-Luc TANNEAU, vice-président et maire, GUILVINEC

Excusés :

- M. Philippe KERAËL, vice-président, LOCTUDY
- M. Yannick LE MOIGNE, vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL

Élargi aux maires :

Le bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les maires non-membres du bureau ou leurs représentants **ne prennent pas part au vote sur les sujets soumis à délibération** :

- M. Loïc LE FUR, maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Daniel MAO, maire, TRÉGUENNEC

Excusés :

- M. Sylvain COSNARD, maire, LOCTUDY
- M. Ronan CRÉDOU, maire, PLOMEUR
- M. Didier LE BLEIS, maire, SAINT-JEAN-TROLIMON

Secrétaire de séance : Éric JOUSSEAUME

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BÉDART, directrice générale des services
M. Arnaud DUBOURG, directeur adjoint
M. Jonathan GAUTHIER, directeur adjoint

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260716-B_2026_07_16_09-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 16 juillet 2026	N° Acte : B-2026-07-16-09
Objet : Attribution des lots de l'extension-rénovation du parc aquatique AquaSud	Classification : 1.1 – Marchés publics

Le 27 octobre 2025 a été mise en ligne la consultation relative à l'extension-rénovation du parc aquatique AquaSud à Pont-l'Abbé.

Cette consultation a été passée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application de l'article R. 2124-2 du Code de la commande publique.

Cependant, il a été fait usage de la procédure dite des « petits lots » en application du 2° de l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique permettant de conclure en procédure adaptée certains lots inférieurs à 1 000 000 euros dans la limite de 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots.

Par ailleurs, trois lots sont également conclus sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R. 2122-3 du Code de la commande publique car seuls des opérateurs économiques déterminés peuvent fournir les fournitures ou travaux de ces trois lots. Il s'agit des lots suivants :

- lot n° 9 : casiers, cabines : NAVIC ;
- lot n° 12 : bassins inox colaminé : MYRTHA POOLS ;
- lot n° 16 : contrôle d'accès : NETLOR.

Des négociations ont été entamées avec ces trois entreprises. Un accord est intervenu concernant les lots n° 9 (casiers, cabines) et 16 (contrôle d'accès).

Les offres négociées sont les suivantes :

- lot n° 9 : 101 439 € HT
- lot n° 16 : 30 002 € HT

Considérant que les consultations dont le montant est supérieur à 500 000 € doivent être attribuées par le bureau communautaire ;

Vu l'article R. 2122-3 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° C-2026-04-16-07 du 16 avril 2026 relative aux délégations du conseil communautaire au bureau et au président ;

Vu les offres négociées ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- attribue comme suit les lots n°9 et 16 de la consultation relative à l'extension-réhabilitation de la piscine AquaSud :
  - lot n° 9 : NAVIC pour un montant HT de 101 439 € ;
  - lot n° 16 : NETLOR pour un montant HT de 30 002 € ;
- autorise le président à signer les contrats avec les candidats retenus.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)